This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 6105 119 380 306

Capoleone, L.

Une réponse à M. de Kératry, a propos de son ouvrage intitulé: Mourad V, Prince-Sultan, prisonnier d'état.

DR
570
K39C24

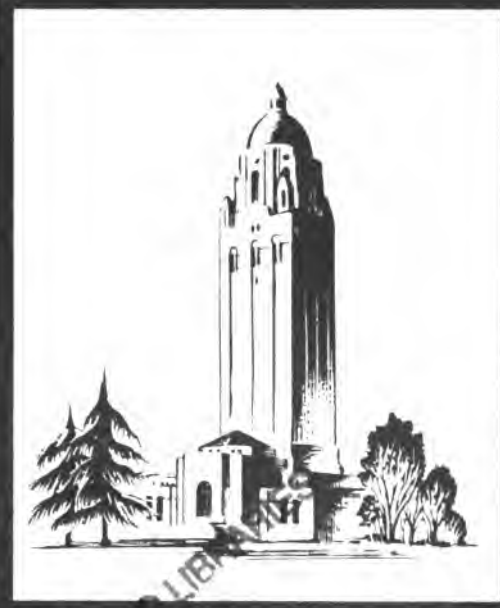

HOOVER INSTITUTION
on War, Revolution, and Peace
FOUNDED BY HERBERT HOOVER, 1919

UNE RÉPONSE

A

M. DE KÉRATRY,

A PROPOS DE SON OUVRAGE INTITULÉ :

MOURAD V,

PRINCE-SULTAN-PRISONNIER D'ÉTAT,

PAR

LE DR L. CAPOLEONE

CONSTANTINOPLE

1875.

UNE RÉPONSE

à

M. DE KÉRATRY,

A PROPOS DE SON OUVRAGE INTITULÉ :

MOURAD V,

PRINCE-SULTAN-PRISONNIER D'ÉTAT.

PAR

LE Dr L. CAPOLEONE.

CONSTANTINOPLE

1878.

DR570
K39C24

UNE RÉPONSE

à

M. DE KÉRATRY.

Il vient de paraitre un ouvrage de M. le Cte E. de Kératry, sous le titre de : *Mourad V, Prince-Sultan prisonnier d'Etat.*

M. de Kératry se flatte probablement d'avoir écrit une page d'histoire contemporaine, tandis que son livre n'est qu'un tissu d'inexactitudes et de mensonges.

Le Sultan Mahmoud, le Sultan Abdul-Aziz, le Sultan Abdul-Hamid, presque tous les ministres ottomans, passés et présents, le général Ignatieff,

un prince de Hohenzollern, etc., et le médecin de Mourad V, ont été plus ou moins maltraités, et plus ou moins indignement diffamés par cet éminent écrivain.

A coup sûr, M. de Kératry n'est pas compétent pour esquisser, comme il dit, l'histoire du Sultan Mourad. Il ignore complétement la vie de ce prince réellement excellent autant que malheureux.

M. de Kératry arriva à Constantinople se donnant la mission d'unifier les dettes de l'Empire ottoman. Le Grand-Vézir d'alors, Mehmed Ruchdi pacha, que M. de Kératry s'évertue à appeler *vieille femme*, déjoua le plan du noble breton, plan qui consistait, dit-on, à ruiner totalement la Turquie, et à remplir les coffres du comte et de ses associés.

Ensuite, pour employer utilement son temps, il se rendit à Bukarest, où il se fit le correspondant d'un journal de Paris, en écrivant des lettres sur la Roumanie. Il paraît qu'à Bukarest il ne reçut pas les honneurs et l'accueil dus à son rang : de l'origine de la fameuse *lettre dithyrambique du Prince de Roumanie trouvée sur un noble officier allemand tué sous Paris;* de ce prince qui *en même temps et à la même heure*

adressait au prisonnier de Cassel, après Sédan, une lettre de condoléance.

Dans le même but utilitaire, probablement, M. de Kératry a écrit son dernier ouvrage.

Ce n'est pas à moi d'apprécier toutes les assertions contenues dans le livre de M. de Kératry. Je me bornerai seulement à répondre à ce qui me concerne personnellement.

Je serai concis autant que possible : mon style ne sera pas brillant et correct comme celui de M. de Kératry, parce qu'il n'est pas donné à tout le monde d'être un élève du lycée Saint-Louis. Du reste M. de Kératry ne perdra rien à l'égard de la vérité.

M. de Kératry se plaît à dire que le docteur Capoleone est un médecin sans diplôme, un empirique, un ignorant, un sangrado italien.

Le docteur Capoleone, diplômé de la Faculté de Naples ; ex-médecin en chef de la flotte ottomane ; décoré de la grande médaille en or pour le mérite civil par Ferdinand II roi de Naples ; honoré de la bienveillance impériale du Sultan Abdul-Medjid, qui, peu de temps avant de mourir lui recommandait son

bien-aimé fils Mourad ; décoré par les Sultans Abdul-Medjid, Abdul-Aziz, et Mourad, qui le nomma officiellement son médecin en chef ; le docteur Capoleone a joui et continue à jouir de la considération publique, et de celle des plus grands dignitaires de l'Empire ottoman.

C'est le docteur Capoleone lui-même qui a eu la hardiesse, précisément parce qu'il est italien, de ne jamais courber servilement le dos devant qui que ce soit, et en quoi que ce soit. C'est lui, qui n'a pas voulu s'enrichir au détriment de l'honneur du prince Mourad, comme le savent fort bien certains ministres. C'est lui qui a eu l'audace de se permettre de réprimander souvent un Prince impérial, et d'empêcher le gaspillage de la fortune de ce prince au profit de misérables désœuvrés.

C'était assez pour le docteur Capoleone ; il devait être attaqué, calomnié, cordialement détesté. Sa témérité à contrecarrer les agissements d'aventuriers parasites ne pouvait pas être oubliée : *hæret lateri lethalis arundo.*

Il me répugne d'être entré dans ces détails ; et je ne trace pas ces lignes pour me justifier auprès de

M. de Kératry, ou avec l'arrière-pensée d'implorer sa bienveillante protection d'avocat, que généreusement il offre à ceux qui voudront la lui demander. Je puis bien me passer des bons offices de cet historien véridique, qui a écrit dans son ouvrage: « Mourad était plongé dans un profond sommeil » quand, un peu avant trois heures du matin le » Séraskier entrait avec l'allure militaire d'un tam- » bour-major dans la chambre à coucher du Prince, » le réveillait en sursaut, et l'engageait à s'habiller » à la hâte. »

Le séraskier Husseïn Avni pacha n'a pas même mis le pied dans la grande cour extérieure du Palais impérial; et le Prince Mourad, depuis trois semaines, ne dormait pas jusqu'au lever du soleil.

C'est ainsi qu'on écrit l'histoire.

Examinons maintenant les deux graves accusations formulées contre moi par M. de Kératry.

La première consiste en ce que, pendant deux mois, j'ai soigné *tout seul* le Sultan Mourad, sans faire appeler d'autres médecins, et que je lui ai fait appliquer soixante-dix sangsues dès le second jour de sa maladie.

En réponse à cette accusation, je n'ai qu'à exposer succinctement les faits.

Le soir du 5 juin 1876, S. M. I. le Sultan Mourad était extrêmement surexcité.

Le même soir, et le lendemain mardi, on administra la morphine. Le mercredi le Souverain était assez calme, et fit une promenade en voiture. Le soir du même jour il se rendit à Ildis-Kiosque.

Le jeudi il était agité. Le médecin de la Validé, Akif pacha, appelé en consultation, proposa le bromure de potassium, qui fut inutilement donné jusqu'au 15.

Ce jour-là j'insistai pour une nouvelle consultation en conseillant d'inviter les meilleurs médecins de Constantinople, et précisément quelques-uns de ceux que M. de Kératry, en parlant d'Abdul-Aziz dont il n'admet pas le suicide, et en blâmant le rapport médical qui concluait au suicide de ce Souverain, appelle avec une amère ironie *les médecins les plus renommés de la capitale, vérificateurs patentés de la science.* Et pourtant il y avait parmi eux le médecin de l'ambassade de France, très estimé à Constantinople pour sa probité et son savoir.

Le Grand-Vézir Mehmet Ruchdi pacha n'accepta

que le seul docteur Mongeri, directeur de l'hôpital des aliénés à Constantinople. Il lui ordonna de se rendre à Ildis-Kiosque auprès de l'auguste malade ; et il lui recommanda, en lui faisant donner sa parole d'honneur, de garder le plus strict secret.

Le 16 juin, le docteur Mongeri visita le Sultan, et il fut d'opinion de lui appliquer douze sangsues aux malléoles.

Certainement il fallait s'incliner devant l'opinion d'un spécialiste très distingué, d'autant plus que la mère du Sultan, le grand maréchal du Palais Nouri pacha, et tout l'entourage du Souverain, depuis plusieurs jours réclamaient énergiquement les émissions sanguines, auxquelles jusqu'alors je m'étais formellement opposé.

Le lendemain 17 juin, on fit une nouvelle application de vingt-sept sangsues.

Ensuite, jusqu'à la fin du mois de juillet, différents médicaments furent administrés sans aucun résultat favorable.

Ce fut alors que je m'opposai résolûment à l'application d'autres sangsues, et que j'insistai pour que l'on revint aux préparations opiacées, et à un régime corroborant : ce qui fut fait jusqu'à l'arrivée du pro-

fesseur Leidesdorf de Vienne, qui, pour la première fois, visita l'auguste malade le 10 août.

Le professeur Leidesdorf conseilla de « continuer » l'usage de la morphine, tant qu'il y avait excita- » tion, et, pendant trois ou quatre semaines, l'emploi » du iodure de potasse ; ensuite de passer à l'usage » des amers et des ferrugineux. » Il recommanda aussi, en premier lieu, « un régime diététique forti- » fiant sans être excitant. »

Du 10 au 25 août, ainsi qu'après, les conseils du professeur Leidesdorf furent scrupuleusement suivis.

Les premiers jours de septembre, la *Presse libre de Vienne* publiait un article du professeur Leidesdorf, où il disait : « Je ne puis terminer (cet article) sans » faire remarquer que le médecin de Sa Majesté » (Mourad V) a su justement apprécier l'état de la » maladie depuis son début, et qu'il donne ses soins » à l'illustre malade non-seulement avec beaucoup » de tact et de savoir, mais avec beaucoup de dé- » vouement. »

Les choses étant ainsi, tout le monde dira : M. de Kératry en a menti.

La seconde accusation est plus grave encore. Laissons la parole à M. de Kératry :

« Deux lettres consécutives attribuées au docteur » Capoleone, le médecin de Sa Majesté, répandi- » rent une alarme générale. Publiées dans un » journal clérical du Midi de la France, et repro- » duites par les journaux de Paris, elles racontaient » que Mourad souffrait d'un ramollissement du cer- » veau, provenant de l'alcoolisme, qui avait produit » la folie, et un commencement de paralysie, avant- » coureur d'une mort prochaine. Elles insinuaient » en passant, avec une calomnie perfide et infâme » que le remords aggravait cette déplorable situa- » tion, comme si le neveu avait trempé en quel- » que sorte dans la mort de son oncle.

» Le docteur Capoleone n'ayant pas protesté » d'une manière nette contre la paternité de ces » scandaleuses lettres, en porte la responsabilité, » car le démenti anodin, indirect, et à la troisième » personne, publié tardivement dans la *Turquie* ou » toute autre feuille, ne le saurait disculper.

» On se demande pourquoi ce médecin s'est con- » duit d'une manière si contraire aux devoirs de » sa profession. La seule réponse est qu'il s'agis-

» sait de motiver le détrônement projeté du Sultan,
» et par conséquent d'établir l'incurabilité de son
» cas. Le Sangrado italien prêtait complaisamment
» son concours à cette ténébreuse manœuvre, à ce
» complot contre son malade. »

Les deux lettres, dont parle M. de Kératry sont apocryphes. Je leur ai donné un démenti formel par la presse locale, et je menaçai d'un procès le journal qui les avait publiées.

En effet, Son Exc. Safvet pacha, alors ministre des affaires étrangères, ayant reçu ma procuration légale, fut chargé, par ordre supérieur, d'intenter le procès par l'entremise de l'Ambassade Ottomane à Paris.

Son Exc. Sadoullah bey, ex-premier secrétaire du Sultan Mourad, et actuellement ambassadeur à Berlin, peut en témoigner.

Peu de temps après, le Sultan Mourad n'était plus sur le trône. J'ignore les démarches faites par Son Exc. Safvet pacha, mais il est bien facile de se renseigner sous ce rapport auprès de lui, puisqu'il est présentement encore ministre des affaires étrangères.

Or, puisqu'il en est ainsi, tout le monde dira de nouveau : M. de Kératry a audacieusement menti.

Sans doute les deux lettres aprocryphes étaient perfides et infâmes ; mais la réponse de M. de Kératry est plus infâme et plus perfide encore, et a le triste privilége d'être empreinte de la plus révoltante couardise, parce que ce frondeur titré se permet de lancer ses insultes à plusieurs centaines de lieues de distance.

Le véritable but de l'inspirateur des lettres apocryphes était de nuire au médecin du Sultan, dont il espérait la guérison imminente. Il fallait donc avoir sous la main des motifs puissants et efficaces pour obtenir son éloignement immédiat. Il s'adressa alors à quelqu'un plus exercé que lui dans de pareilles affaires ; et ce quelqu'un, ayant intérêt à la déchéance de Mourad, profita de cette occasion favorable, et rédigea les deux lettres, dont le fond était tout à fait faux, et la forme des plus ignobles.

Ainsi, trompeur et trompé, inconscient de la grave portée de ces lettres, il les fit publier dans un journal en France.

Et il était réservé à M. le Cte de Kératry d'être le jouet de la ruse byzantine, et de prêter sa plume à la malice et à la calomnie.

Mais M. de Kératry sait-il qui, le premier à Constantinople, reçut ce journal, et s'empressa de le remettre à la mère du Sultan Mourad, lui insinuant que le médecin de Son Auguste Fils était un traître, un homme vendu au prince héritier Abdul-Hamid ?

Ce fut l'ami de Péra de M. de Kératry ; ce fut le professeur de philosophie universelle, dont M. de Kératry fait mention ; ce fut ce maître, qui, pour mieux exploiter l'inexpérience du prince Mourad, tendait habilement de nouveaux piéges, et se préparait à l'initier aux mystères du spiritisme.

On a reproché au docteur Capoleone d'avoir gardé le secret sur la véritable maladie du Sultan Mourad, et de n'avoir pas publié des bulletins journaliers sur l'état de santé du Souverain, tandis que l'Europe entière était intéressée au sort du Sultan.

Le Grand Vézir Mehmet Ruchdi pacha et tous les ministres, à cause des graves circonstances politiques, gardaient et recommandaient ce secret. S'il y avait intérêt à connaître l'état de santé du Sultan Mourad, cet intérêt était purement local, et pas du tout européen. Les ambassadeurs des puissances

européennes tenaient à savoir s'il y avait, oui ou non, un souverain à Constantinople, mais je suppose que pour eux le nom de ce souverain n'était d'aucune importance.

Et si, comme on l'a dit, le mystère entourait le Palais de Dolma-Baghtché, si le médecin du Sultan Mourad se refusait obstinément à faire connaître le véritable état de santé du souverain, même à une personne qui avait été chargée par un ambassadeur de s'en informer auprès de lui, est-il jamais possible d'admettre que ce médecin dévoilait le secret si soigneusement gardé par lui à Constantinople, en adressant des lettres à des journalistes en Europe, ou à leurs correspondants ?

Evidemment, il n'y a que des imbéciles qui puissent le croire, et M. de Kératry qui puisse l'écrire.

On accuse le docteur Capoleone d'avoir fait des rapports qui déclaraient irrémédiable l'état du Sultan Mourad, dont d'après M. de Kératry, il fixait à une courte échéance l'agonie et la mort.

Assurément on ne devait pas se méprendre sur la nature et la gravité de la maladie du souverain, et les symptômes en étaient assez redoutables ; cepen-

dant j'affirme n'avoir jamais rédigé ou signé aucun rapport dans le sens indiqué par M. de Kératry.

Du reste, n'ayant pas eu l'honneur de voir le Sultan Mourad depuis le 8 septembre 1877, j'ignore complétement l'état actuel de sa santé.

Quant aux manœuvres ténébreuses, dont parle M. de Kératry, je n'en ai nullement connaissance. Certes, des individus très intéressés à l'avènement au trône du Sultan Abdul-Hamid ne faisaient pas défaut ; mais j'atteste solennellement que pendant plusieurs jours le souverain actuel se refusa à accepter la couronne.

Le lendemain même de son avènement au trône, S. M. I. le Sultan Abdul-Hamid, m'ayant fait l'honneur de m'appeler auprès d'Elle, me confirma ce que viens de dire, et ce que je connaissais d'avance. Elle déplora le malheur qui avait atteint Son Auguste Frère, et m'ordonna de continuer à le soigner avec le même dévoûment dont depuis tant d'années j'avais fait preuve envers toute la famille de Son Auguste Père. Enfin, m'assurant de Sa bienveillance Impériale, elle me décerna les insignes de l'Osmanié, et, constatant mon droit à la retraite, Elle daigna m'accorder une pension viagère.

M. de Kératry affirme que le Sultan Mourad n'avait plus confiance en son médecin.

Au commencement d'août 1877, étant parti avec ma famille pour Athènes à cause d'un malheur domestique qui avait déchiré mon cœur de père, je reçus, pendant mon séjour en Grèce, une lettre de la Princesse Mère du Sultan Mourad, laquelle me priait de me rendre immédiatement à Constantinople, car son auguste Fils, ne connaissant pas le motif de mon absence, me demandait chaque jour.

Obéissant aux ordres reçus, le 7 septembre, j'étais déjà à Constantinople. Le 8, le Sultan Mourad embrassait avec émotion son médecin et son véritable ami ; et il l'engageait à aller le voir le lendemain pour passer la journée avec lui.

Le 9 septembre 1877, par ordre de je ne sais qui, les portes du Palais de Tcheragan restèrent fermées pour moi.

Le prétexte de cet ordre était malicieusement controuvé. L'ex-Grand Vézir Ethem pacha doit en savoir quelque chose.

Et comme complément d'une certaine rancune, les appointements mensuels qui m'étaient dûs, et qui ne compensaient nullement les indescriptibles

tortures que j'avais endurées pendant trois mois au Palais impérial, ne furent pas payés ; et la pension viagère, à laquelle j'avais un droit incontestable, me fut silencieusement retirée.

M. de Kératry a dit dans un endroit de son livre : « Ainsi va le monde ! et, pendant ce temps, la force » prime le droit. » Et je dirai à mon tour : Ainsi va le monde ! et la calomnie supprime le droit.

En donnant ces ennuyeux détails je n'ai pas en vue de formuler, même indirectement, des plaintes. Mon but est de dire la vérité sur ma prétendue complicité aux manœuvres ténébreuses dont M. de Kératry m'accuse.

Encore quelques mots.

Le vacarme de l'artillerie des cuirassés, conseillé par le professeur Leidesdorf comme épreuve sur les nerfs du Sultan souffrant, est une pure invention.

La visite clandestine faite en janvier 1878 au Sultan Mourad par un patriote ottoman, courtisan dévoué du malheur, d'après M. de Kératry, est une fable.

La conversation du Sultan Mourad relativement à

la Reine Marie Antoinette, à l'avare de Molière, au *be or not to be* de Shakespeare, est une mystification.

M. de Kératry, qui appelle aventure la prétendue visite clandestine du patriote ottoman, dit que le héros de cette aventure l'a autorisé à la publier, *sans que rien fasse deviner son nom.*

Ce héros est bien connu : il est l'inspirateur de presque tout l'ouvrage de M. de Kératry.

Mais à ce pamphlet manquait quelque chose de hautement ridicule. M. de Kératry, dans sa conclusion, remplit parfaitement cette lacune. L'ignorance et la perfidie du médecin, les manœuvres ténébreuses, le complot, l'usurpateur du pouvoir souverain et son incapacité, tout s'efface, devant une fiole de toilette.

Cette fiole contenait, dit M. de Kératry, une eau merveilleuse dont faisait usage le Prince Mourad. L'influence de cette eau sur la santé du Prince ne fut pas prise en considération par son médecin, mais ensuite elle fut déclarée nuisible par le professeur Leidesdorff. Ainsi une fiole de toilette, ajoute M. de Kératry, « a été probablement la cause première » de la maladie du Sultan Mourad ; et une lotion

» capillaire a peut-être permis aux Russes de mettre
» le pied sur le Bosphore, et de surprendre l'Europe
» endormie par l'énormité des faits accomplis. »

Et M. de Kératry a osé écrire sérieusement de telles sottises !

Mes paroles sont probablement un peu rudes ; mais M. de Kératry devait s'y attendre de la part d'un ignorant italien. Du reste je me suis conformé au dèsir de M. de Kératry qui n'approuve pas les démentis anodins et tardifs.

D'ailleurs il peut être certain que désormais il jouira de la considération qui lui est dûe ; et que ceux qui connaissent la langue anglaise mieux que le héros de la fameuse aventure, diront à ce héros, à M. de Kératry, et à son ami de Péra : *you bite against a file : cease viper.*

Dr L. Capoleone.

Constantinople, 20 avril 1878.

STANFORD LIBRARIES
HOOVER INSTITUTION
To avoid fine, this book should be returned on
or before the date last stamped below
15M-9-71-30981
FOR USE IN
LIBRARY ONLY

-K3

STANFORD UNIVERSITY LIBRARI
STANFORD AUXILIARY LIBRARY 1
STANFORD, CALIFORNIA 94305-
(650) 723-9201
salcirculation@stanford.edu
All books are subject to recall.
DATE DUE